

---

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
relatif à la désignation d'un opérateur chargé d'une  
initiative d'éducation aux médias portant sur la presse  
quotidienne et à l'achat de journaux mis gratuitement à  
disposition des établissements scolaires et d'autres  
institutions. - Extrait**

**A.Gt 12-12-2018**

**M.B. 24-01-2019**

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 décembre 2018, LAPRESSE.be, 175, rue Bara, à 1070 Bruxelles, est désignée en qualité d'opérateur chargé d'une initiative d'éducation aux médias portant sur le presse quotidienne et à l'achat de journaux mis gratuitement à disposition des établissements scolaires et d'autres institutions.

LAPRESSE.be, 175, rue Bara, à 1070 Bruxelles, est désignée pour une période de cinq ans et ce, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.